



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **19 septembre 2016**

Délibération n° 2016-1430

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : PMI'e - Attribution d'une subvention à l'association ALLIES pour une étude portant sur l'évaluation des dispositifs d'insertion - Année 2016

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi

**Rapporteur** : Madame la Conseillère déléguée Bouzerda

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 30 août 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 21 septembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mmes Corsale, Crespy, Croizier, David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, MM. Piegay, Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), MM. Aggoun, Chabrier (pouvoir à M. Kabalo), Compan (pouvoir à Mme Balas), Coulon (pouvoir à Mme Gailliout), Curtelin (pouvoir à Mme Poulain), Fenech, Mme Geoffroy (pouvoir à M. Gomez), M. Havard (pouvoir à M. Guillard), Mme Pietka (pouvoir à M. Genin).

Absents non excusés : MM. Barge, Moroge.

**Conseil du 19 septembre 2016****Délibération n° 2016-1430**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **PMI'e - Attribution d'une subvention à l'association ALLIES pour une étude portant sur l'évaluation des dispositifs d'insertion - Année 2016**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 25 août 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015-0939, le Conseil de la Métropole du 10 décembre 2015 a adopté le programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) pour la période 2016-2020. Il se décline à travers les 3 orientations suivantes :

- développer l'offre d'insertion par les entreprises,
- construire une offre de service orientée vers l'accès à l'activité des bénéficiaires,
- porter un projet commun pour un territoire métropolitain exemplaire.

Parmi les différents objectifs poursuivis, figure celui d'un projet métropolitain affirmé, lisible, partagé et mobilisateur. Face à la complexité du paysage de l'insertion et de l'emploi, un état des lieux partagé, analysé et évalué, ainsi que la rationalisation et l'exploitation d'outils d'observation et d'évaluation font partie des actions que la Métropole de Lyon a décidé de conduire permettant le suivi de l'accès à l'emploi mais aussi d'évaluer la mise en activité des personnes sur les parcours.

L'objet de cette délibération est de répondre à ces orientations en contribuant au financement d'une étude proposée par l'association ALLIES, qui doit contribuer à évaluer de façon plus précise les actions favorisant l'employabilité des personnes en insertion, afin de faciliter leur retour à l'activité.

**I - L'évaluation des dispositifs d'insertion**

La loi du 1er décembre 2008, portant généralisation du RSA et réformant les politiques d'insertion, a organisé l'ensemble des dispositifs visant à orienter et à accompagner dans un parcours d'insertion les bénéficiaires du RSA.

Tous les foyers bénéficiaires du RSA ont un droit à l'accompagnement et ceux qui ont des ressources insuffisantes ont une obligation d'accompagnement. Au regard de l'article L 262-28 du code de l'action sociale et des familles, ces derniers sont tenus de "rechercher un emploi, d'entreprendre les démarches nécessaires à la création de leur propre activité ou d'entreprendre les actions nécessaires à une meilleure insertion sociale ou professionnelle".

La Métropole est, de par la loi, responsable de cet accompagnement qui est assuré par des professionnels de la Métropole : Centre communal d'action sociale (CCAS), Pôle emploi et structures dans le champ social ou sur le volet socioprofessionnel. Environ 37 000 foyers percevant le RSA sont soumis aux droits et aux devoirs.

Dans ce cadre, le référent RSA aide la personne à définir son projet d'insertion et un plan d'actions adapté de nature à dynamiser son parcours.

Actuellement, les différents dispositifs d'insertion sont évalués essentiellement à partir d'indicateurs de sortie vers l'emploi.

Si cette mesure est essentielle pour un dispositif comme le revenu de solidarité active (RSA), elle ne permet pas de mesurer suffisamment les différentes étapes d'un parcours d'insertion, ni ses effets connexes en termes d'inscription des personnes dans la vie sociale.

Notamment, pour favoriser un retour durable à l'emploi, il faut au préalable lever différents freins sociaux et mobiliser différentes étapes. Il peut s'agir de lutter contre l'illettrisme, l'isolement, de prévenir des addictions, de résoudre des questions de garde d'enfants, etc.

Or ces différentes étapes ou freins sont aujourd'hui peu pris en compte dans l'évaluation des accompagnements socioprofessionnels.

Les processus d'évaluation contribuent à la visibilité d'une politique publique et des objectifs poursuivis. Ils permettent aussi d'améliorer la lisibilité, la qualité et la transparence de la politique publique conduite et des moyens qui y sont alloués. Pour cela, il convient toutefois de définir précisément le ou les objets de l'évaluation et les indicateurs pertinents.

Il s'agit donc de construire les outils qui permettront de prendre en considération les différents objectifs poursuivis par la politique métropolitaine d'insertion pour l'emploi et notamment de compléter l'évaluation de l'accès à l'emploi par celle de la mise en activité des personnes et de la prise en charge de ces personnes.

## **II - Le projet proposé par l'association ALLIES au service de parcours d'insertion plus efficaces vers l'activité**

L'association ALLIES, qui met en œuvre le plan local d'insertion et d'emploi (PLIE) de Lyon, souhaite conduire une étude spécifique qui mobilisera des experts du domaine de l'évaluation.

Le projet proposé est organisé en 3 phases :

- phase 1 : identification des différentes composantes de l'utilité sociale de l'insertion avec les parties prenantes du dispositif d'insertion,
- phase 2 : identification d'outils de mesure (indicateurs) et d'une méthode de collecte de ces indicateurs,
- phase 3 : premiers résultats d'évaluation à partir des données collectées dans le cadre d'une analyse partagée avec les parties prenantes.

La mission régionale d'information sur l'exclusion (MRIE) sera partenaire du projet au regard de son expertise en matière de co-construction de diagnostic et de propositions avec des publics en précarité.

Le témoignage de publics en insertion (nouveaux entrants et personnes déjà dans un parcours d'insertion) sera recueilli pour enrichir l'étude d'éléments plus subjectifs attachés à l'évolution des personnes.

Ce travail intégrera également l'expérience de terrain des professionnels de différentes structures accompagnant des personnes en insertion sur le territoire de la Métropole de Lyon. 7 structures d'accompagnement seront associées à l'élaboration des indicateurs sociaux qui seront ensuite expérimentés de façon plus large sur le territoire métropolitain.

Cette proposition rejoint les orientations de la Métropole portées dans son PMI'e en matière d'évaluation et d'adaptation de son offre d'accompagnement des bénéficiaires du RSA, de développement de l'employabilité des personnes et de renforcement des outils d'évaluation de la qualité des parcours d'insertion.

La Métropole souhaite encourager la mise en activité des personnes, ce qui implique de travailler sur leur employabilité mais aussi de les aider à être pleinement acteurs de leurs parcours. Chaque expérience ou mise en activité doit être valorisée en ce qu'elle favorise la socialisation, la découverte d'un métier ou l'exploitation de nouvelles compétences.

Les outils ainsi élaborés et partagés avec les acteurs locaux contribueront à mesurer la mise en parcours des personnes et à construire des plans d'actions plus efficaces vers l'activité. Ils contribueront aussi à alimenter le programme métropolitain d'insertion pour l'emploi en termes d'actions visant à développer l'employabilité des personnes et leur ré-affiliation afin de favoriser leur accès à l'activité et la dynamisation de leur parcours.

La co-construction d'indicateurs sociaux avec les acteurs de l'insertion et de l'emploi du territoire favorisera également leur appropriation par les structures financées par la Métropole et permettra de renforcer la culture de l'évaluation. Elle favorisera aussi l'évolution et la diversification de leurs modalités d'intervention auprès des publics en insertion afin de mieux prendre en compte le niveau d'autonomie des personnes.

La prise en compte du témoignage des personnes rejoint également les orientations de la Métropole en termes de recueil de l'expertise des personnes en situation de précarité.

Enfin, la mutualisation d'outils d'évaluation des parcours entre l'État (DIRECCTE), l'association ALLIES et la Métropole contribuera à simplifier les démarches administratives des structures gestionnaires de dispositifs d'insertion sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Elle permettra aussi de produire une analyse inter-institutionnelle sur l'impact sociétal et économique des moyens mis en œuvre à l'échelle d'un territoire qui sera partagé avec les différents acteurs de l'insertion et de l'emploi.

La participation au comité de pilotage permettra à la Métropole de suivre l'avancée des travaux et contribuera à la création d'une culture partagée de l'évaluation des dispositifs d'insertion.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
achats et services extérieurs	64 035	Métropole de Lyon	32 000
		État	12 000
		ALLIES	20 035
<b>Total</b>	<b>64 035</b>	<b>Total</b>	<b>64 035</b>

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 32 000 € au profit de l'association ALLIES dans le cadre de la réalisation d'une étude sur l'évaluation des dispositifs d'insertion pour l'année 2016 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

#### DELIBERE

##### 1°- Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 32 000 € au profit de l'association ALLIES au titre d'une étude sur l'évaluation des dispositifs d'insertion,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et l'association ALLIES définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2°- **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3°- **Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - compte 6574 - opération n° 0P36O4876A.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 21 septembre 2016.